

DOC - Convention de prêt de chaise de tennis

Conclu entre d'une part la « **Ligue Handisport Francophone** », ci dessous dénommée LHF
Et d'autre part :

.....
Domicilié à :

Ci dessous dénommé « bénéficiaire »

- 1- La LHF confie au bénéficiaire le matériel suivant : 1 fauteuil de sport QUICKIE Matchpoint de couleur N° de châssis : équipé de protège vêtements fixes en aluminium, d'une roue antichute simple sport-style, d'un coussin et d'une ceinture à crans.
Le bénéficiaire s'engage à payer une caution de € dans les 8 jours à dater du jour de réception sur le compte 068-2341917-73 de la Ligue Handisport Francophone.
- 2- Le bénéficiaire s'engage à utiliser le matériel confié dans le cadre de ses activités sportives et uniquement dans ce cadre. Il s'interdit de prêter ou d'aliéner le matériel sous quelque forme que ce soit.
- 3- Le bénéficiaire s'engage à maintenir le matériel en parfait état de marche et d'entretien ainsi qu'à faire effectuer les entretiens et réparations nécessaires à sa bonne utilisation. La LHF fixera au bénéficiaire les dates de rendez-vous afin de faire procéder aux entretiens réguliers. La LHF prendra en charge les frais d'entretien sauf en ce qui concerne les déplacements éventuels ou le remplacement des consommables.
- 4- Les frais inhérents aux réparations éventuelles sont entièrement à charge du bénéficiaire.
- 5- En cas de cessation de la pratique compétitive du tennis, ou lors d'une indisponibilité physique prévue de longue durée, le bénéficiaire s'engage à en avvertir la LHF dans les meilleurs délais et à tenir le matériel à disposition de celle-ci.
- 6- Le bénéficiaire s'engage à prendre une assurance couvrant la destruction accidentelle du matériel et à en fournir copie à la LHF.
- 7- La LHF se réserve le droit de récupérer à tout moment le matériel sans avoir à se justifier. Toutefois, avant de procéder à la récupération, la LHF prendra l'avis de la commission technique AFT-LHF concernée sauf dans les cas suivants :
 - 7.1- Matériel non entretenu ou non réparé dans des délais raisonnables.
 - 7.2- Immobilisation du matériel ou utilisation abusive.
 - 7.3- Arrêt des activités sportives du bénéficiaire ou interruption de longue durée prévisible.
 - 7.4- Non participation régulière aux tournois, challenges et manifestations relatives à la discipline pratiquée.
 - 7.5- Non présentation spontanée ou à la demande de la preuve d'assurance couvrant la destruction du matériel.
 - 7.6- Refus ou omission de se mettre en ordre vis à vis de la LHF en ce qui concerne les cotisations, les certificats médicaux ou toute exigence de la LHF dans le cadre des prestations sportives.
- 8- La LHF est en charge d'effectuer toute vérification concernant les points 7.1 à 7.6.
- 9- En cas de refus de restitution, de destruction ou aliénation du matériel, la LHF se réserve le droit de facturer la montant du matériel et ceci au prix de remplacement du jour.
- 10- En cas de cessation de pratique ou de reprise du matériel, les options à charge du bénéficiaire resteront la propriété de celui-ci. Les frais relatifs à une éventuelle remise en

LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE A.S.B.L.



état du matériel seront facturés au bénéficiaire sauf en ce qui concerne les frais dus à une usure normale. La caution versée par le bénéficiaire lui sera retournée déduction faite des frais décrits ci dessus.

- 11- *Sauf urgence dûment justifiée ou cas de force majeure, toutes interventions relatives à l'entretien et aux réparations devront être effectuées dans les ateliers de la société « ROUES LIBRES ». Les transformations, réglages ou adaptations éventuelles seront de même effectués au sein de ces ateliers, avec accord préalable pour ce qui concerne toute modification à la structure du matériel.*
- 12- *La LHF décline toute responsabilité en ce qui concerne les éventuels dégâts causés à des tiers du fait de l'utilisation du matériel confié.*

*Fait en deux exemplaires, dont un remis au bénéficiaire, à le.....
lors de la remise du matériel.*

(faire précéder de la mention manuelle « lu et approuvé »)

Le bénéficiaire

Le délégué responsable.